

## Formulaire de renseignements nécessaires aux fins de la production du relevé 30 à l'intention de la personne responsable d'un service de garde en milieu familial (RSG) et des parents utilisateurs

Conformément à l'article 88.11 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance, tout parent signataire d'une entente de services de garde subventionnés en vigueur le 22 avril 2015 ou après cette date doit fournir les renseignements nécessaires à la production du relevé 30 à son prestataire de services de garde.

À ce titre, veuillez remplir le présent formulaire et le remettre à \_\_\_\_\_ (nom de la RSG) sans délai. Ces renseignements seront utilisés uniquement aux fins de la production du relevé 30, qui sera envoyé par le bureau coordonnateur à chaque parent signataire d'une entente de services de garde subventionnés pour le calcul de la contribution additionnelle.

Ces renseignements seront transmis à \_\_\_\_\_ (nom du bureau coordonnateur) aux seules fins de la production du relevé 30, conformément aux articles 88.11 et 102 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance.

Nom et signature du parent <sup>1</sup>	Numéro d'assurance sociale du parent	Adresse du parent	Nom de l'enfant ou des enfants qui bénéficient de services de garde subventionnés
_____ Nom _____ Signature	_____ _____	_____ _____ _____ _____	_____ _____ _____ _____
_____ Nom _____ Signature	_____ _____	_____ _____ _____ _____	_____ _____ _____ _____

Signature de la RSG : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

<sup>1</sup> Si l'entente de services de garde subventionnés est signée par plus d'un parent, veuillez indiquer le nom, le numéro d'assurance sociale et l'adresse de chaque parent signataire.